

Bastia – Dispositif d'aide à l'accession

La mairie de Bastia a mis en place son dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour les jeunes et les ménages de la commune et de l'intercommunalité.

Voté par la majorité municipale le 10 novembre 2015, il vise à faciliter l'installation de primo-accédants sur la commune.

Les futurs acquéreurs doivent justifier de revenus n'excédant pas 3 000 euros par mois et par foyer, et s'engager à ne pas revendre leur bien dans les neuf ans.

Un dispositif, inscrit dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) présenté comme le fer de lance de la municipalité pour la re dynamisation de la commune :« *Cela doit nous permettre de travailler à la réinstallation de ménages en ville, notamment les classes moyennes qui s'en sont éloignées au profit des communes du sud, et de minorer les flux journaliers de déplacement qui occasionnent une surcharge de stationnement et de circulation* », assure la Maire de Bastia.

Les promoteurs immobiliers devront, contre la mise en place des réseaux, notamment, réserver entre 10 et 25 % de leurs promotions à des primo-accédants, autour des 2 000 euros du mètre carré, alors que les prix du marché oscillent entre 2 600 et 3 000 euros.

Dans un contexte de taux de crédit immobilier historiquement bas et du nouveau prêt à taux 0, les conditions d'accès à la propriété n'ont jamais aussi favorables sur la commune de Bastia